



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer de l'Eure

ARRETE CADRE SECHERESSE DU DEPARTEMENT DE L'EURE SUITE CONSULTATION DU PUBLIC

NOTE DE SYNTHESE

Contexte

L'arrêté cadre sécheresse actuellement applicable dans le département de l'Eure est celui DDTM/SEBF/2022-058 du 16 mai 2022 modifié par celui DDTM/SEBF/2022-212 du 18 août 2022.

Sa révision a été engagée pour :

- intégrer les ajustements du guide national, révisé en mai 2023, de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse ;
- instaurer au niveau régional des mesures spécifiques aux ICPE par anticipation du cadre national.

Déroulement de la consultation

Cette consultation du public a été menée en application de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement.

Elle s'est déroulée en ligne sur le site de la préfecture de l'Eure du 12 mai (date de mise en ligne) au 5 juin 2023 (date de clôture).

Recueil des observations

Deux contributions, d'un particulier et de l'Union Française des Semenciers ont été transmises par messagerie les 24 mai et 2 juin 2023 (cf annexe).

Nature des remarques

Particulier : Certaines portent sur l'usage des pesticides en période de nappe basse et les pratiques des particuliers pour réduire leur consommation. Une proposition était de durcir les conditions d'arrosage pour les golfs sachant que ces mesures spécifiques ont fait l'objet de discussions avec la profession au niveau national.

Enfin, une dernière question relève de l'usage d'eaux de récupération et les restrictions associées : ce mode de recyclage des eaux est bien exclu pour l'application des mesures de restriction dans le corps de l'arrêté.

UFS : Une demande d'adaptation en cas de crise est souhaitée. L'arrêté reprend la trame nationale du guide sécheresse issue de discussions avec la profession d'une part (en ajoutant une exception pour les plants/semences avec du matériel économe) et une restriction, et non une interdiction en cas de crise est déjà prévue pour les semences et plants de pommes de terre.

Conclusion et suites envisagées

Il n'est pas prévu d'apporter de modifications au projet d'arrêté présenté lors de la consultation.

Publication de la synthèse : le 5 juin 2023.

ANNEXE note synthèse consultation sécheresse

Remarques consultation du public

Remarque 1 :

Sujet : ([INTERNET] Avis AC027

De : >

Date : 24/05/2023 à 17:48

Pour : dchm-mise@eure.gouv.fr

Bonjour

je proposerai dès le seuil jaune de stopper les irrigations des gèlès et terrains de sports.
je proposerai interdiction usage pesticides quand nappe trop basses(seuil jaune) car les concentrations de pesticides toxiques vont mécaniquement augmentées et detruire encore + la santé des etres vivants.
je proposerai d'arreter de tirer les chasses eau pour les pipis comme l'a dit un de vos ministres.

une remarque concernant les particuliers disposant de reservoir eau collectés grace à leur toiture sont ils concernés par annexe 6 ?

Remarque 2 : voir note jointe